

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

o o o o o o

OBJET : N° 4

Attribution d'une subvention d'investissement au titre de la surcharge foncière au profit de l'association Solidarités Nouvelles pour le Logement Essonne dans le cadre du projet de création de 5 logements sociaux, au 16 rue Mère Marie PIA

date de convocation :
1^{er} décembre 2023

date d'affichage :
1^{er} décembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 27

Absents excusés : 2

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi sept décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Quincy-sous-Sénart, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de son Maire,

ETAIENT PRESENTS : Mme Christine GARNIER, **Maire**

M. Pascal ODOT, Mme Michelle GABIGNON, M. Cyril PICARD, Mme Marie DELAROCHE, Mme Acacia GAROU, Mme Danielle COUVREUX, **Adjointes au Maire,**

Mme Jacqueline GAILLARD, M. Fred CICOFRAN, Mme Sylvana BONAMICO, Mme Aude FROMENT, M. Pierre-Michel FELICIAGGI, Mme Carine FROGER, M. Fabien FOURNIER, M. Frédéric FOVET, Mme Stéphanie NUNES, M. Nicolas GATTI, Mme Véronique MESSIE, Mme Latifa DJELOUAH, **Conseillers municipaux.**

ONT DONNE PROCURATION :

M. Jacky GERARD	à	M. Cyril PICARD
M. Marc NUSBAUM	à	M. Pascal ODOT
Mme Brigitte HERVY	à	Mme Danielle COUVREUX
Mme Djamila ZERROUKI	à	Mme Acacia GAROU
M. Sylvain TESSIER	à	Mme Marie DELAROCHE
M. Kamel LEBAL	à	M. Nicolas GATTI
M. John ROSE	à	M. Fabien FOURNIER
Mme Najia BENRAMDANE	à	Mme Véronique MESSIE

ABSENTS EXCUSES : Mme Angeline NKUINGA, M. Florian BOIVERT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Acacia GAROU

Objet n°4 : Attribution d'une subvention d'investissement au titre au profit de l'association Solidarités Nouvelles pour le Logement Essonne dans le cadre du projet de création de 5 logements sociaux, au 16 rue Mère Marie PIA

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'article R331-24 du code de la construction et de l'habitation,

VU l'avis favorable de la commission « finances, ressources humaines et marchés publics » qui s'est réunie pour l'examen de ce point le 1^{er} décembre 2023,

CONSIDERANT la loi solidarité et renouvellement urbain du 13 décembre 2000 et le déficit de logements sociaux enregistré sur la commune,

CONSIDERANT la demande de subvention au titre de la surcharge foncière formulée par SNL pour la transformation de 2 logements en 5 logements PLAI au 16, rue Mère Marie Pia d'un montant de 60 000,00 €,

CONSIDERANT que compte tenu des prévisions budgétaires communales, cette surcharge foncière de 60 000,00 € sera versée en deux fois pour moitié, sur les exercices budgétaires 2024 et 2025,

Entendu l'exposé de Mme COUVREUX, 8^{ème} adjointe au maire chargée de l'urbanisme et du cadre de vie,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une surcharge foncière de 60 000,00 € au profit de l'association Solidarités Nouvelles qui sera versée en deux fois pour moitié, sur les exercices budgétaires 2024 et 2025,

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la présente surcharge foncière.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance


Acacia GAROU

Le maire




Christine GARNIER